

Ensemble pour le PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL CŒUR ENTRE-DEUX-MERS



CHARTRE DE PARTENARIAT

CONTEXTE TERRITORIAL :

Le territoire du Cœur Entre-deux-Mers s'étend des portes de la métropole bordelaise jusqu'à celles du Lot-et-Garonne, regroupant cinq Communautés de Communes : Rives de La Laurence, Coteaux Bordelais, Portes de l'Entre-deux-Mers, Créonnais et Rurales de l'Entre-Deux-Mers. Ce territoire est marqué par la viticulture et subit une pression urbaine et démographique importante.

Le Programme Alimentaire Territorial (PAT) du Cœur Entre-deux-Mers, élaboré depuis 2018 et labellisé "PAT niveau 1" (PAT émergent) en 2020 par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, a désormais obtenu la labellisation "PAT niveau 2" (PAT opérationnel). Cette nouvelle labellisation s'inscrit dans la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC).

En plaçant au cœur de la réflexion les enjeux et problématiques agricoles, alimentaires, de santé publique et d'environnement, **le Programme Alimentaire Territorial du Cœur Entre-deux-Mers vise à faire travailler de manière concertée et coordonnée les acteurs locaux, les organisations professionnelles agricoles, ainsi que les associations et collectifs concernés.** L'objectif est de trouver des solutions aux problématiques du territoire et d'atteindre les objectifs fixés.

La démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT), portée par le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers, a pour but de dynamiser l'agriculture locale, de mutualiser les initiatives, et de favoriser l'interconnaissance des acteurs, du producteur au consommateur. Il s'agit d'agir à la fois sur l'offre agricole locale tout en améliorant l'accès des habitants à une alimentation locale et de qualité, en privilégiant les produits possédant des signes officiels de qualité ou issus de l'agriculture biologique.

ENJEUX DU PAT

Initié en 2018 par l'élaboration d'un diagnostic agricole et alimentaire territorial, le PAT du Cœur Entre-deux-Mers s'est structuré autour de 5 objectifs stratégiques :

Le foncier et la production agricole alimentaire

Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et de nouvelles productions. Protéger le foncier agricole et le rendre disponible.

La résilience économique et environnementale des exploitations

Augmenter la marge économique des exploitations alimentaires. Promouvoir les produits et les agriculteurs locaux. Contribuer à développer la performance environnementale des exploitations.

La santé, l'éducation et l'accessibilité alimentaire pour tous

Favoriser l'accessibilité de tous à l'alimentation saine et de qualité. Accompagner les démarches innovantes citoyennes de production et de commercialisation.

La restauration collective et les gaspillages

Accompagner la restauration collective publique et privée au changement de pratiques. Prévenir et agir sur les gaspillages agricoles et alimentaires.

La gouvernance du PAT et les coopérations

Animer la démarche PAT et développer les coopérations entre acteurs et entre territoires.

OBJECTIF DE LA CHARTE

La présente charte a pour objet de définir le **cadre général de collaboration** du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers et de ses partenaires afin de travailler « Ensemble pour un Programme Alimentaire Territorial du Cœur Entre-deux-Mers », dans le cadre du passage à la **labellisation de niveau 2**.

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires signataires de la présente charte siégeront au **Comité de Pilotage du PAT** qui sera présidé par le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers. **Les partenaires sont invités à partager toute l'année** et notamment en amont des Comités de Pilotage **leurs actions et résultats** qui pourraient avoir un intérêt dans le cadre du PAT.

Cet instance aura pour rôle de :

- Valider la construction et assurer le suivi du PAT Cœur Entre-deux-Mers ;
- Échanger sur les sujets en lien avec le PAT ;
- Valider les actions permettant la mise en œuvre du PAT et de ses objectifs ;
- Intégrer de nouveaux partenaires (sur demande) ;
- Organiser la communication du PAT et de ses actions ;
- Permettre l'interconnaissance de ses différents membres ;
- Évaluer les résultats et conditions de mise en œuvre du PAT et de ses actions.

LES ACTIONS

La mise en œuvre du PAT s'appuiera sur la réalisation d'actions pouvant être mises en œuvre par :

- L'Espace Agri'Alim du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers ;
- Les partenaires signataires de la présente charte ;
- D'autres structures non-partenaires dans le pilotage de la démarche PAT mais présentant un projet qualitatif et validé par le comité de pilotage.

L'ouverture du plan d'actions à d'autres structures (via un appel à initiatives ou autre) s'inscrit dans une volonté de mise en réseau des acteurs présents sur le territoire, des actions et des compétences.

EVALUATION

Une démarche d'évaluation à la fois du programme et des actions sera mise en place par le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers, avec les partenaires et les porteurs de projet.

Cette évaluation consistera à l'étude d'indicateurs d'impact des actions du PAT sur le territoire, sur un pas de temps variable de une à plusieurs années. Les signataires de la présente charte s'engagent à participer à la démarche et à fournir dès que nécessaire les données et les indicateurs demandés selon le type d'action(s) menée(s).

